



Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 2 avril 2007, à 20 h 5, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2007-51 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 20 h 5.

Sont présents : Michel Cauchon, maire
Robert A. Boucher, conseiller
Diane Beaulieu Désy, conseillère
Johanne Guimond, conseillère
Paul Yvon Dumais, conseiller
Rémi Bélanger, conseiller

Est absente : Guylaine Dumont, conseillère

Neuf personnes sont présentes à l'assemblée.

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que l'assemblée régulière soit ouverte sous la présidence de M. Michel Cauchon, maire.

Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Ordre du jour
- 2.2 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 mars 2007

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Comptes à payer
- 3.2 Dépôt des états financiers de la Municipalité
- 3.3 Embauche d'un étudiant
- 3.4 Demande d'exemption de taxe de Mme Nicole Delisle
- 3.5 Demande de soutien financier de l'Association des Boucher
- 3.6 Remboursement du fonds de roulement

4. URBANISME

- 4.1 Demande de permis de construction (4447, rue de la Promenade)
- 4.2 Demande de permis de construction (terrain 4, zone HXa 120, M. Lavoie)
- 4.3 Demande de permis de construction (terrain 2, zone HXa 120, M. Baron)
- 4.4 Projet de règlement de Lotissement, zone HRa 1
- 4.5 Projet de règlement, modification au P.A.E., zone HXa 120

5. QUESTIONS DIVERSES

- 5.1 Avis de motion (relatif à la réalisation des études requises et décrétant les travaux pour la mise aux normes des infrastructures et des installations en eau potable)
- 5.2 Festival des écrits de l'ombre
- 5.3 Demande de M. Rémi Bourgoïn et Mme Danielle Sarrazin
- 5.4 Terrain de soccer réglementaire

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE





2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Ordre du jour

2007-52 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Rémi Bélanger, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

2.2 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 mars 2007

2007-53 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2007

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 mars 2007.

Adopté à l'unanimité.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Comptes à payer

2007-54 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

proposé par M. Robert A. Boucher, conseiller,
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise le paiement des dépenses, dont les chèques portent les numéros 9 484 à 9 543 inclusivement, pour un montant total 77 799,87 \$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.

Adopté à l'unanimité.

3.2 Dépôt des états financiers de la Municipalité

2007-55 DÉPÔT DE ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2006.

Il est résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale à signer tout document à cet effet.

Adopté à l'unanimité.





3.3 Embauche d'un étudiant

2007-56 EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT

Proposé par M. Rémi Bélanger, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal embauche M. Étienne Côté pour faire l'entretien des terrains municipaux pendant la période estivale 2007 : nettoyage des plates-bandes, désherbage, arrosage de fleurs, peinture etc. Le taux horaire sera le salaire minimum en vigueur et les heures de travail estimées sont de 200.

Adopté à l'unanimité.

3.4 Demande d'exemption de taxe de Mme Nicole Delisle

2007-57 DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXE DE MME NICOLE DELISLE

ATTENDU la demande de Mme Nicole Delisle, domiciliée au 4496, rue de la Promenade, d'être exemptée du tarif compensatoire relié à la taxe de piscine;

ATTENDU QUE la piscine est hors d'usage;

pour ces motifs,

proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par M. Robert A. Boucher, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal accepte que, pour l'année 2007, Mme Nicole Delisle, domiciliée au 4496, rue de la Promenade, soit exemptée du paiement du tarif compensatoire normalement exigé en vertu du Règlement 2006-515.

Adopté à l'unanimité.

3.5 Demande de soutien financier de l'Association des Boucher

2007-58 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE L'ASSOCIATION DES BOUCHER

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal commandite le cocktail lors de la rencontre de l'Association des Boucher d'Amérique qui se déroulera les 9 et 10 juin prochains dans la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, pour un montant n'excédant pas 200 \$.

La Directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le poste 02 62100 345 « Promotion touristique ».

Adopté à l'unanimité.





3.6 Remboursement du fonds de roulement

2007-59 REMBOURSEMENT DU FONDS DE ROULEMENT

Proposé par M. Robert A. Boucher, conseiller,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu par le conseil municipal d'autoriser la directrice générale à rembourser le fonds de roulement au montant de 16 965 \$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le poste 02 91620 813 « Remboursement fonds de roulement ».

Adopté à l'unanimité.

4. URBANISME

4.1 Demande de permis de construction (4447, rue de la Promenade)

2007-60 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (4447, RUE DE LA PROMENADE)

Demande de permis de construction au 4447, rue de la Promenade (propriété de Mme Diane Tremblay).

Demande de permis de construction pour la propriété sise au 4447, rue de la Promenade et portant les numéros de lot 3 389 328 et 3 631 873 du cadastre du Québec, visant l'ajout d'une fenêtre en bois de 825 mm x 600 mm sur le mur arrière du bâtiment principal. Construction de type « *conception québécoise* », à valeur patrimoniale « *forte* », localisée dans un arrondissement patrimonial. Demande de permis de construction assujettie aux dispositions des articles 12 et 13 du Règlement 98-383-1, sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).

ATTENDU QUE la présente demande de permis de construction vise l'installation d'une nouvelle fenêtre en bois sur la façade arrière du bâtiment principal (côté route Marie-Victorin);

ATTENDU QUE le modèle de fenêtre est similaire à la fenêtre existante sur ce mur arrière du bâtiment patrimonial;

ATTENDU QUE la mouluration autour de la fenêtre projetée sera identique à la mouluration des fenêtres existantes;

ATTENDU QUE l'ajout d'une fenêtre sur le mur arrière du bâtiment principal ne viendra pas modifier négativement l'équilibre, la symétrie et à l'harmonie de la fenestration sur cette construction;

ATTENDU QUE la présente demande de permis de construction visant l'ajout d'une fenêtre sur la façade arrière du bâtiment principal respecte les objectifs et les critères d'évaluation prescrits dans le Règlement 98-383-1, sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité;

ATTENDU les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 22 mars 2007;

pour ces motifs,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,





il est résolu que le conseil municipal autorise le responsable de l'urbanisme à émettre le permis de construction pour les travaux projetés, soit l'installation d'une nouvelle fenêtre en bois de 825 mm x 600 mm, sur la façade arrière du bâtiment principal sis au 4447, rue de la Promenade, le tout tel que soumis dans la demande de permis transmise à la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

4.2 Demande de permis de construction (terrain 4, zone Hxa 120, M. Lavoie)

2007-61 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (TERRAIN 4, ZONE HXA 120, M. LAVOIE)

Demande de permis de construction visant la construction projetée d'une habitation unifamiliale isolée sur le terrain numéro 4 identifié sur le Plan d'aménagement d'ensemble de la zone HXa 120 (secteur *Faubourgs Saint-Antoine*) et portant le numéro de lot 3 937 671 du cadastre du Québec. Demande de permis de construction transmise par M. Nicolas Lavoie.

Demande de permis de construction transmise par M. Nicolas Lavoie visant la construction projetée d'une habitation unifamiliale isolée sur le terrain numéro 4 identifié sur le Plan d'aménagement d'ensemble de la zone HXa 120. Demande de permis de construction assujettie aux dispositions du Règlement 2005-498, sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).

ATTENDU QUE la présente demande de permis de construction vise la construction projetée d'une habitation unifamiliale isolée sur le terrain numéro 4 identifié sur le Plan d'aménagement d'ensemble de la zone HXa 120;

ATTENDU QUE la volumétrie du bâtiment principal projeté s'intègre au cadre bâti existant, notamment par son gabarit proportionné et équilibré par rapport au bâtiment principal localisé sur la propriété adjacente, au sud;

ATTENDU QUE l'implantation du bâtiment principal projeté respecte les objectifs et les critères d'évaluation du Règlement 2005-498, sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

ATTENDU QUE l'implantation de la construction visée s'inspire de la trame bâtie existante sur la rue Normand;

ATTENDU QUE les matériaux de revêtements extérieurs du bâtiment sont conformes au Règlement de zonage 97-367 et aux objectifs du Règlement 2005-498, sur les P.I.I.A.;

ATTENDU les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 22 mars 2007;

pour ces motifs,

proposé par M. Robert A. Boucher, conseiller,
appuyé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise le responsable de l'urbanisme à émettre le permis de construction pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le terrain numéro 4 identifié sur le Plan d'aménagement d'ensemble de la zone HXa 120 et portant le numéro de lot 3 937 671 du cadastre du Québec, le tout conformément aux plans et documents soumis dans la demande de permis de construction transmise à la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.





4.3 Demande de permis de construction (terrain 2, zone Hxa 120, M. Baron)

2007-62 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (TERRAIN 2, ZONE HXA 120, M. BARON)

Demande de permis de construction visant la construction projetée d'une habitation unifamiliale isolée sur le terrain numéro 2 identifié sur le Plan d'aménagement d'ensemble de la zone HXa 120 (secteur *Faubourgs Saint-Antoine*) et portant le numéro de lot 3 937 669 du cadastre du Québec. Demande de permis de construction transmise par M. Jérôme Baron.

Demande de permis de construction transmise par M. Jérôme Baron visant la construction projetée d'une habitation unifamiliale isolée sur le terrain numéro 2 identifié sur le Plan d'aménagement d'ensemble de la zone HXa 120. Demande de permis de construction assujettie aux dispositions du Règlement 2005-498 de la Municipalité, sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).

ATTENDU QUE la présente demande de permis de construction vise la construction projetée d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage sur le terrain numéro 2 identifié sur le Plan d'aménagement d'ensemble de la zone HXa 120;

ATTENDU QUE l'implantation du bâtiment principal projeté respecte les objectifs et les critères d'évaluation du Règlement 2005-498, sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

ATTENDU QUE la construction projetée est adéquatement alignée avec le bâtiment principal localisé sur la propriété voisine, au nord;

ATTENDU QUE les matériaux de revêtements extérieurs du bâtiment principal sont conformes au Règlement de zonage 97-367 et aux objectifs et critères d'évaluation du Règlement 2005-498, sur les P.I.I.A.;

ATTENDU QUE la construction projetée s'intègre harmonieusement dans la trame bâtie de la rue Normand;

ATTENDU les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 22 mars 2007;

pour ces motifs,

proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise le responsable de l'urbanisme à émettre le permis de construction pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le terrain numéro 2 identifié sur le Plan d'aménagement d'ensemble de la zone HXa 120 et portant le numéro de lot 3 937 669 du cadastre du Québec, le tout conformément aux plans et documents soumis dans la demande de permis de construction transmise à la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.





4.4 Projet de règlement de lotissement, zone HRa 1

2007-63 PROJET DE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT, ZONE HRa 1

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

**PROJET DE RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER L'ARTICLE 12 DU
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 97-368 DE LA MUNICIPALITÉ
AFIN DE PERMETTRE LE LOTISSEMENT DANS LA ZONE HRa 1 IDENTIFIÉE
SUR LE PLAN DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QU' une demande de modification au Règlement de lotissement 97-368 a été reçue en bonne et due forme à la Municipalité en date du 27 février 2007;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite modifier le Règlement de lotissement 97-368 afin de permettre le lotissement dans la zone HRa 1 identifiée sur le plan de zonage de la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal est favorable à permettre le lotissement dans la zone HRa 1, c'est-à-dire le morcellement et l'aliénation d'un lot ou d'une partie de lot résultant notamment de l'article 3043 du Code civil du Québec ainsi que des dispositions du Règlement de lotissement 97-368 de la Municipalité applicables à une subdivision cadastrale d'un lot ou d'une partie de lot;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par le conseiller municipal M. Robert Boucher, lors de l'assemblée régulière du conseil municipal du 5 mars 2007;

pour ces motifs,

proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par M. Robert A. Boucher, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 12 du Règlement de lotissement 97-368 de la Municipalité est modifié pour être cité de la façon suivante :

« LOTISSEMENT PROHIBÉ : le *lotissement* est prohibé dans les zones AAa, AAb, AAc, AAd, ABa, HRa (**à l'exception de la zone HRa 1**), HRb et HRc, sauf dans le cas d'une aliénation résultant de la *Loi sur l'expropriation*, dans le cas d'une implantation de services d'utilité publique ou dans le cas d'un remembrement de terres agricoles ».

ARTICLE 2

Le présent projet de règlement est adopté conformément à la Loi.

Michel Cauchon
Maire

Diane Laroche
Directrice générale

Adopté à l'unanimité.





4.5 Projet de règlement, modification au P.A.E., zone HXa 120

2007-64 PROJET DE RÈGLEMENT, MODIFICATION AU P.A.E.,
ZONE HXa 120

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

**PROJET DE RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER L'ARTICLE 6 DU
RÈGLEMENT 97-372 DE LA MUNICIPALITÉ, SUR LES PLANS
D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE AFIN DE PERMETTRE LES USAGES «
HABITATION MULTIFAMILIALE ISOLÉE (C.F. 1311) » ET « HABITATION
MULTIFAMILIALE JUMELÉE (C.F. 1321) » DANS LA ZONE HXA 120**

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite modifier le Règlement 97-372, sur les Plans d'aménagement d'ensemble afin de permettre les usages « *habitation multifamiliale isolée* » et « *habitation multifamiliale jumelée* » dans la zone HXa 120 identifiée sur le plan de zonage;

ATTENDU QUE la modification projetée du Règlement 97-372 sur les Plans d'aménagement d'ensemble vise à permettre la construction d'habitation multifamiliale isolée et d'habitation multifamiliale jumelée sur des terrains spécifiquement identifiés à cette fin;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par le conseiller municipal M. Rémi Bélanger lors de l'assemblée régulière du conseil municipal du 5 mars 2007;

pour ces motifs,

proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal ordonne et statue ce qui suit;

ARTICLE 1

L'article 6 du Règlement 97-372 de la Municipalité sur les Plans d'aménagement d'ensemble est modifié de façon à ajouter et inclure aux 7^e et 8^e alinéas respectivement de l'article 6, les usages « ***habitation multifamiliale isolée (c.f. 1311)*** » et « ***habitation multifamiliale jumelée (c.f. 1321)*** » dans la zone HXa 120.

ARTICLE 2

Le présent projet de règlement est adopté conformément à la Loi.

Michel Cauchon
Maire

Diane Laroche
Directrice générale

Adopté à l'unanimité.





5. QUESTIONS DIVERSES

5.1 Avis de motion (relatif à la réalisation des études requises et décrétant les travaux pour la mise aux normes des infrastructures et des installations en eau potable)

AVIS DE MOTION est donné par Mme Johanne Guimond, conseillère, qu'il sera présenté à une prochaine assemblée de ce conseil un projet de règlement relatif à la réalisation des études requises et décrétant les travaux pour la mise aux normes des infrastructures et des installations en eau potable, y compris les puits municipaux ainsi que la réalisation des études requises et la réalisation des travaux du volet 1 du plan d'intervention (aqueduc), autorisant la Municipalité à emprunter pour payer le coût des travaux et imposant une taxe spéciale pour rembourser le montant de l'emprunt.

5.2 Festival des écrits de l'ombre

2007-65 FESTIVAL DES ÉCRITS DE L'OMBRE

ATTENDU QUE le Festival des écrits de l'ombre répartit ses activités en plusieurs sites dans le village de Saint-Antoine-de-Tilly, les 18, 19, 20 et 21 mai 2007;

ATTENDU QUE ces sites offriront une « découverte gustative des produits agroalimentaires et des alcools de la région »;

pour ces motifs,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal de Saint-Antoine-de-Tilly déclare tous les sites du Festival « Marché public et lieu d'événement » pour la durée du Festival.

Adopté à l'unanimité.

5.3 Demande de M. Rémi Bourgoin et Mme Danielle Sarrazin

2007-66 DEMANDE DE M. RÉMI BOURGOIN ET MME DANIELLE SARRAZIN

ATTENDU la demande des propriétaires de la Ferme au naturel, sise au 3741, route Marie-Victorin, d'être exemptés du tarif compensatoire relié à la cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables;

ATTENDU QUE la Ferme au naturel a un numéro civique et que le service est offert durant toute l'année;

ATTENDU les considérations particulières de la Ferme au naturel, à savoir :

- il s'agit d'un bâtiment (grange) situé sur un terrain où il n'y a pas de logement;
- en aucun temps, il n'y a production d'ordures ménagères et de matières recyclables;
- le bâtiment ne sert qu'à la production et à l'entreposage de fleurs et de légumes;

pour ces motifs,

proposé par M. Rémi Bélanger, conseiller,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,





il est résolu par le conseil municipal que, pour l'année 2007, la Ferme au naturel, sise au 3741, route Marie-Victorin, soit exemptée du paiement du tarif compensatoire normalement exigé en vertu du Règlement 2006-515.

Adopté à l'unanimité.

5.4 Terrain de soccer réglementaire

2007-67 TERRAIN DE SOCCER RÉGLEMENTAIRE

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal appuie le projet « Terrain de soccer réglementaire » déposé par le Comité Familles dans le cadre de la demande au Pacte rural de la MRC de Lotbinière adressée au Comité MRC-Familles : soutien aux familles.

Adopté à l'unanimité.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et des commentaires ont été émis par des citoyens et citoyennes.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2007-68 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal lève l'assemblée, il est 21 h 10.

Adopté à l'unanimité.

Michel Cauchon
Maire

Diane Laroche
Directrice générale





ANNEXE I

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Service aux détaillants HSBC - essence (voirie - service incendie)	620,51 \$	9484
La Great West, cie d'assurance - assurance collective (février-mars 2007)	1 173,52 \$	9485
Ministre du Revenu - avis de cotisation (Commission des normes du travail)	4 463,55 \$	9486
CPA Ste-Croix - rés.: 2007-41 - campagne de financement 2007	25,00 \$	9487
Office du tourisme de Lotbinière:		
<i>Rés.: 2007-27 - Publicité sur la carte touristique 2007-2008, 170.93 \$</i>		
<i>Rés.: 2007-40 - Cartes privilège Lotbinière - 145 \$</i>	315,93 \$	9488
Pagenet - téléavertisseurs (Service incendie)	258,72 \$	9489
Bouchard, Renée - surveillance patinoire	54,00 \$	9490
Guimond, Johanne/Comité voyage New-York -rés.: 2007-49, commandite	75,00 \$	9491
Postes Canada - Trait d'union et Express	131,28 \$	9492
Société de l'assurance automobile - avis de paiement «immatriculation»	3 291,00 \$	9493
Bergeron, Egide - remboursement de taxes	91,38 \$	9494
Hydro Québec - éclairage public, enseigne, centre comm., biblio.	3 518,46 \$	9495
Telus - mairie et centre communautaire	866,05 \$	9496
Petite caisse - frais de poste	300,00 \$	9497
Telus mobilité - cellulaires	170,57 \$	9498
Telus mobilité - cellulaires (Service incendie et centre comm.)	103,82 \$	9499
Ressources naturelles et Faune - avis de mutation	9,00 \$	9500
Great West - assurance collective (avril 2007)	586,76 \$	9501

COMPTES DE MARS 2007

Acc. à incendies de Québec inc. - cascades rechargés (facturé à St-Agapit)	293,14 \$	9502
Beaulieu, Diane - frais de déplacement	88,06 \$	9503
Beaudoin, Denis - rés.: 2006-172 - déneigement 2007 (route de la Pointe-Aubin)	3 019,68 \$	9504
Bergeron, Jean - entretien bureau de poste (avril 2007)	185,00 \$	9505
Bernier, Gilles :		
<i>Entretien centre communautaire (avril 2007) - 546.96 \$</i>		
<i>Produits entretien - 334.73 \$</i>	881,69 \$	9506
Excavation St-Antoine 1985 inc. - rés.: 2006-139 - déneigement chemins (avril 2007)	16 408,80 \$	9507
Biolab division Thetford - analyse de l'eau	358,37 \$	9508
Brunet, Paul - comité consultatif d'urbanisme (réunion le 22 mars 2007)	35,00 \$	9509
Canon Canada inc. - photocopieur (lecture de compteur trimestre)	476,46 \$	9510
Cauchon, Michel - frais de déplacement	171,35 \$	9511
Constantin, Stéphane - frais de déplacement (avril 2007)	55,00 \$	9512
Côté, Amélie - rés.: 2003-37 - comptabilité (avril 2007)	50,00 \$	9513
Désy, Claude - comité consultatif d'urbanisme (réunion le 22 mars 2007)	35,00 \$	9514





**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY**

2 avril 2007

Les Entreprises Claude Boutin (2205) inc. - déblocage conduite égout (ch. de Tilly)	393,13 \$	9515
Esther Côté design-graphique - conception et impression dépliant touristique	923,00 \$	9516
Exc. Marcel Fréchette inc. - rés.: 2006-186 -dénéigement rues, stationnements (avril 2007)	10 255,50 \$	9517
Garage J.P.C. Chouinard - changer lumière (camion-voirie)	9,92 \$	9518
Philippe Gosselin & associés Ltée - huile à chauffage (mairie)	638,88 \$	9519
Imprimerie Saint-Nicolas inc. - photocopies - plans (urbanisme)	54,70 \$	9520
Jobin, Philippe - frais de déplacement (Novicom) + fourniture (crayon)	36,51 \$	9521
Labbé, Samuel - déneigement - patinoire	154,00 \$	9522
Lafleur, Pierre-Yves - entretien site internet - publicité (avril 2007)	100,00 \$	9523
Lafleur, Daniel - entretien caserne (avril 2007)	100,00 \$	9524
Lafleur, Denise - rés.: 2004-230 - entretien bibliothèque et mairie (avril 2007)	426,75 \$	9525
Laroche, Diane:		
<i>Frais de déplacement - 55 \$ (avril 2007)</i>		
<i>Frais de déplacement - 31.08 \$</i>	86,08 \$	9526
Lemay, Régis - comité consultatif d'urbanisme (réunion le 22 mars 2007)	35,00 \$	9527
Léopold Delisle - rés.: 2004-198 déneigement chemin Terre-Rouge (avril 2007)	797,65 \$	9528
Librairie St-Ex Ltée - enveloppes, étiquettes, chemises, factures, livres message...	476,04 \$	9529
Mécanique Marcel - démarreur pour scie (serv. incendie) - facturer à St-Apollinaire	183,46 \$	9530
MRC de Lotbinière:		
<i>Quote-part (Culture et Patrimoine) - 949.51 \$</i>		
<i>Quote-part (PGMR) - 605.85 \$</i>		
<i>Quote-part (Cour municipale) - 749.33 \$</i>		
<i>Quote-part (Enfouissement sanitaire) - 4 509.83 \$</i>		
<i>Quote-part (Évaluation foncière) - 4 204.84 \$</i>		
<i>Impression et confection cartes (urbanisme) - 68.80 \$</i>		
<i>Livres (schéma d'aménagement et de développement révisé) - 109 \$ - facturer G. Savoie)</i>	11 197,16 \$	9531
Novicom - crédit-bail radios portatifs (Service incendie)	553,80 \$	9532
Paradis, Marc-André - remboursement dépôt de garantie	200,00 \$	9533
C.J. Picard inc. - remboursement dépôt de garantie	200,00 \$	9534
Poly-Énergie inc. - honoraires de gestion et entretien pour réseau d'éclairage public	333,36 \$	9535
Pothier Morency, s.e.n.c. - compte honoraires (déneigement rues et stationnements)	1 581,86 \$	9536
Promutuel Lotbinière - assurances 2007	724,85 \$	9537
Quincaillerie M. Hamel - ampoules, peinture, colle, asphalte, protecteur, manchon..	492,10 \$	9538
Récupération Gaudreau - collecte déchets, récupération...	6 878,74 \$	9539
Les Services Frimas inc. - maintenance mars 2007 (centre comm.)	139,59 \$	9540
SNC - Lavalin - rés.: 2007-10 - honoraires professionnels (plan intervention aqueduc)	2 444,23 \$	9541
Association des chefs en sécurité incendie du Québec - cotisation annuelle 2007	199,41 \$	9542
Mécanique Marcel - réparation souffleuse à neige	72,05 \$	9543



Mission: développer et conserver!



77 799,87 \$

Salaires et contributions de l'employeur

Période du 18 février au 31 mars 2007 (administration) *à venir*

Période du 1er au 31 mars 2007 (élus et pompiers) *à venir*

REVENUS:

Travaux publics - tenant lieu de taxes (fédéral) 1 248,46 \$

